

Séance du Conseil général du 12 décembre 2024
Rapport de la Commission de gestion et des finances

Préavis municipal n° 05/2024

Relatif à une demande de crédit de CHF 592'000 pour le remplacement de conduites d'eau potable entre les carrefours Les Chênes/Sansy et Sancy/Route de Sullens, en bordure du chemin de la Vignettaz et dans l'impasse de La Fornache ainsi que la pose d'une nouvelle conduite de bouclage

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 19 novembre 2024 à 20h30 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
 Madame Nicole Cattano, Municipale
 Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal
 Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
Excusé : Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Commission : Monsieur Pascal Muller, Président
 Monsieur Michel Artar, rapporteur
 Madame Vivette Pilloud, membre
 Monsieur Marc Furrer, membre
 Monsieur Xavier Guerry, suppléant

M. Cherix, syndic nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

La commission a pu transmettre au préalable les questions à la Municipalité.

Les points suivants ont été discutés avec la Municipalité :

4 offres nous ont été présentées en relation avec les travaux de génie-civil et 2 offres correspondantes pour l'appareillage.

Tenant compte que nous sommes assujettis à la TVA, nous pourrions récupérer la TVA.

Les autres conduites ne passent pas aux mêmes endroits que celles des eaux.

Dès la fin des travaux, nous devrions avoir une diminution des fuites d'eau sur le réseau.

La durée de vie des nouvelles conduites en PE 100 PN 10 DN est de 100 ans.

Nous pourrions bénéficier d'un subside ECA sur l'appareillage d'environ 15 %, soit CHF 22'000.

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

- Vu le préavis municipal n°05/2024 ;
- Oui le rapport de la/des commission/s chargée/s d'étudier ce projet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide


- 1) D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 592'000 pour le remplacement de conduites d'eau potable entre les carrefours Les Chênes/Sansy et Sansy/Route de Sullens, en bordure du chemin de la Vignettaz et dans l'impasse de La Fornache ainsi que la pose d'une nouvelle conduite de bouclage ;
- 2) De financer CHF 592'000 par la trésorerie courante ;
- 3) De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation ;
- 4) Le montant sera amorti par un amortissement budgétaire par le compte 810.331.

Pour la Commission :


Pascal Muller, Président


Vivette Pilloud, membre


Michel Artar, rapporteur


Marc Furrer, membre


Marc Furrer, membre


Xavier Guerry, suppléant

Villars-Ste-Croix, le 20 novembre 2024